

Bulletin Communal

HATTSTATT 2016



Sommaire

Page 1 : le Mot du Maire

Page 2 : L'Equipe communale - Les Projets et réalisations

Page 3 : Le Budget 2015 de la Commune

Page 4 : Le Plan Local d'Urbanisme

Page 5 : Adhésion au SIEPI

Page 6-8 : La Vie du Village

Page 9 - 10 : Les Echos de l'Ecole

Page 11 - 13 : Les Associations

Page 14 : Nos Sapeurs-Pompiers

Page 14 - 15 : Les Associations

Page 15 - 17 :

Page 18 : Les Conseils de Benoit

Page 19 : Information Canicule

Page 20- 21 : Etat-Civil 2015

Le Mot du Maire



Vous l'avez su par les journaux, la télévision, les dotations de l'état vers les communes ont sérieusement diminués (-36 % soit 32 076 € pour notre commune). Sans miracle pour répondre à cette baisse des recettes le conseil municipal a décidé de relever de 2 % les taux de notre fiscalité. Bien entendu nous mettons également tout en œuvre pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, en sachant que 80 % des charges de fonctionnement sont fixes et incompressible.

En 2016 malgré les contraintes budgétaires nous continuerons à investir mais de façon prudente en dégageant des priorités (école, voirie de la rue du Buhnackerweg, chemin du vignoble, éclairage publique...).

Dans le cadre de l'urbanisation le calendrier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est respecté. Du côté de la zone d'activités nous accueillons un prestataire viticole, M. Christophe GAERING, et un permis est en cours d'instruction, SCI DIKARDEF une entreprise de plâtrerie.

Un mot sur l'univers de la voiture. La voiture consomme de l'espace au détriment des piétons et de la mise en valeur du paysage urbain. Beaucoup de stationnement notamment dans la rue du Maréchal Leclerc, rue des Seigneurs et rue de la Croix s'avèrent gênant voir dangereux (stationnement aux angles des rues, sur les trottoirs, ...) alors qu'il existe des places de parking et que, bien souvent, certains riverains ont la possibilité de garer leur véhicule dans l'enceinte de leur propriété. Je compte sur le bon sens et le civisme de chacun car il en va de la sérénité de tous et en particulier de nos enfants.

Nous sommes heureux de vous accueillir sur notre site internet. Cet outil de communication, bien incontournable, financé pour partie par la Communauté de Communes vous sera, je l'espère, agréable. Je vous souhaite de profiter pleinement de la belle saison.

Très cordialement,

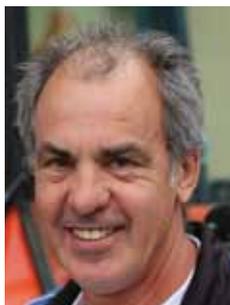
Jean Jacques FELDER

L'Equipe Communale

Les employés communaux :



Manon Jacob
Secrétaire de Mairie



Christian Felder
Ouvrier Communal



Benoit Hutin
Ouvrier Communal



Claudine Lichtle
Assist. Maternelle

Les Projets et Réalisations

Les travaux réalisés en 2015 :

- Installation de plusieurs poubelles avec sac à crottes pour chiens
- Elaboration en cours du PLU
- Obtention de la 2ème fleur
- Réparation conduite d'eau à différents points du village
- Connexion au réseau AEP du Syndicat des eaux de la Plaine de l'III

Les projets 2016 :

- Remise en état rue Bunackerweg
- Coupure nocturne de l'éclairage public (voir article dans ce bulletin)
- Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Mise en ligne du site internet de la commune
- Le développement touristique de la commune
- Aménagement d'un verger bio près de l'école (voir article dans ce bulletin)
- Mise à disposition d'un local pour la fabrique de l'église.
- Travaux à l'école pour adapter l'outil de travail à la fermeture de classe

Le Budget 2016 de la Commune

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractères général	195 270 €
Charges de personnel	170 300 €
Atténuation de produits	65 833 €
Autres charges de gestion courante	87 725 €
Charges financières	28 970 €
Charges exceptionnelles	1 853 €
Dépenses imprévues de Fonct.	570.44 €
Virement à la section d'Invest	84 520 €
Opé. D'ordre entre sections	19 191.40 €

TOTAL 654 232.84 €

Recettes

Excédent antérieur reporté	47 464.84 €
Atténuation de charges	9 300 €
Produits des services	20 700 €
Impôts et taxes	402 609 €
Dotations et participations	152 159 €
Autres produits de gestion courante	21 000 €
Produits exceptionnels	1 000 €

TOTAL 654 232.84 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Solde d'exécution reporté	46 648.63 €
Immobilisations incorporelles	40 100 €
Immobilisations corporelles	2 500 €
Immobilisations en cours	156 840.2 €
Remboursement d'emprunts	165 040 €

TOTAL 411 128.83 €

Recettes

Subventions d'investissement	21 500 €
Emprunt et dettes assimilés	102 000 €
Dotations Fonds divers	183 917.43 €
Virement section fonctionnement	84 520 €
Opérations d'ordre entre sections	19 191.4 €

TOTAL 411 128.83 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	8 073.92 €
Atténuations de produits	23 512 €
Autres charges de gestion courante	50 000 €
Charges exceptionnelles	13 525 €
Opération d'ordre entre section	23 500 €

TOTAL 118 610.92 €

Recettes

Excédent antérieur reporté	9 243.92 €
Opération d'ordre entre section	50 €
Ventes prod fab, prest serv, mar	78 802 €
Autres produits de gestion courante	13 500 €
Produits exceptionnels	17 015 €

TOTAL 118 610.92 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations en cours	87 712.06 €
Opérations d'ordre entre section	50.00 €

TOTAL 87 762.06 €

Recettes

Excédent antérieur reporté	64 262.06 €
Opérations d'ordre entre section	23 500 €

TOTAL 87 762.06 €



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui organise le territoire communal. Il intègre plusieurs dimensions : l'environnement, l'habitat, les déplacements, l'économie, les équipements,...

Ainsi toute demande pour créer ou modifier une construction doit respecter ce document.

Le Plan Local d'Urbanisme est composé de quatre grandes parties :

- le rapport de présentation qui présente le diagnostic du territoire, ses enjeux et qui explique les mesures d'urbanisme qui ont été choisies.
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement à long terme.
- le règlement écrit et graphique (plan de zonage) qui définit d'une part les secteurs protégés et d'autre part encadre la constructibilité.
- les orientations d'aménagement et de programmation qui viennent compléter le règlement sur certains secteurs identifiés au plan de zonage.

Lancement de la révision du POS en PLU

Le bureau d'études retenu par le Conseil Municipal pour mener à bien les opérations est l'ADHAUR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) représenté par Monsieur Pierre WUNSCH qui s'est adjoint les services de Monsieur Jean-Rock KLETHI, urbaniste.

Le calendrier d'élaboration

(Diapo 7)

La procédure d'élaboration du PLU impose de recueillir l'avis des différents services de l'Etat, de la Région et du Département regroupés sous la dénomination de PPA (Personnes Publiques Associées). Une première réunion s'est tenue le 23 février 2016. La vigilance de ces services s'exerce sur des aspects tels que la maîtrise de l'évolution démographique, l'utilisation économe de l'espace, la préservation des espaces agricoles et naturels, la prise en compte des objectifs de logements, la protection de la biodiversité, le respect de l'identité architecturale et environnementale,...

Notre futur PLU devra également respecter un certain nombre de prescriptions et de recommandations fixées par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Quant aux habitants de Hattstatt, leurs avis sont recueillis, tant lors de deux réunions publiques (la première s'est tenue le 25 février 2016), que lors de l'enquête publique. Chacun pourra également consulter le dossier disponible en mairie et consigner ses questions et commentaires dans le registre prévu à cet effet.

(Schéma)

Adhésion au Syndicat Intercommunales des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

L'eau potable

Notre commune est alimentée en eau potable par un seul captage. Ce captage est un forage datant de 1932 situé sur le ban de Herrlisheim.

L'eau provenant de ce forage est acheminée jusqu'à un réservoir qui délivre l'eau potable dans l'ensemble de la commune. Les résultats des analyses indiquent que les paramètres physico-chimiques respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine. Cependant les taux élevés de manganèse bien que n'ayant pas d'incidence néfaste sur la santé des consommateurs engendrent des colorations brunâtres.

Nous avons fait réaliser des études visant à comparer les différentes alternatives possibles afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les solutions de réhabilitation et de traitements ont été abandonnées et la possibilité de créer un nouveau site de forage n'a pas été retenue non plus. Afin de sécuriser notre alimentation en eau potable le conseil municipal a décidé d'abandonner le forage actuel et de se raccorder au réseau intercommunal du Syndicat Intercommunal de la Plaine de l'III, dont le Président est Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen.

Le syndicat dont le siège est à Niederhergheim regroupe 17 communes situées au sud de Colmar soit environ 18 000 habitants. Le territoire desservi occupe la plaine et une partie du vignoble. Les ressources sont situées en forêt de Rouffach et dans la forêt du Kastenwald. L'adhésion de notre commune au syndicat au 1er janvier 2016 a été validée avec l'adoption des statuts par le comité syndical en date du 16 juin 2015. A la date du 1er janvier 2016 l'actif et le passif du réseau d'adduction d'eau potable de la commune ont été transférés au syndicat.

Les travaux de raccordements de notre réseau au réseau du syndicat ont débuté à la mi-novembre 2015 et se sont terminés fin mars 2016. Ils ont été réalisés par l'entreprise TPV sous la maîtrise d'œuvre du cabinet BEREST de Colmar. Les travaux ont été les suivants :

- Création de l'interconnexion principale sur le réseau du Syndicat
- Réalisation d'une connexion de secours en amont du réservoir de Herrlisheim
- Modification au réservoir de Hattstatt
- Renouvellement des équipements de télégestion

Le coût de ces travaux d'un montant de 122 042 € HT a été pris en charge par le Syndicat qui a bénéficié des aides financières de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental. Concernant la fixation du tarif de l'eau pour notre commune le comité syndical a décidé :

- de fixer un tarif identique à celui des communes du Vignoble (Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Voegtlinshoffen) soit 1,11 € HT du m³
- de fixer le prix de l'entretien branchement à 12 € HT par semestre
- auquel s'ajoutent la redevance de pollution, la redevance de prélèvement dont les tarifs sont fixés annuellement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, et un taux de TVA de 5,5 % appliqué à toutes les rubriques.

Ces tarifs AEP s'appliqueront pour notre commune à compter du 1er janvier 2016. La relève des compteurs et la facturation étant faites par le Syndicat. L'assainissement restant une compétence de la commune, la redevance d'assainissement de 2,12 € du m³ sera mise en recouvrement par la commune.



La Vie du Village

Fuites d'eau - Quelle galère....

Avant la prise en charge du réseau d'eau potable par le SIEPI, notre commune a subi de nombreuses ruptures de canalisations.

La conduite, allant de l'abattoir au terrain de foot, a connu 3 ruptures en 2 ans ce qui a engendré des frais pour la commune. La tuyauterie était percée et rongée aléatoirement. Nous avons fait analyser des parties de cette conduite et avons découvert que la terre était très acide à cet endroit-là. Ainsi, nous avons décidé d'insérer un tubage plastique à l'intérieur de la conduite actuelle avec l'entreprise Torregrossa pour palier à ce phénomène et éviter les ruptures récurrentes. Cette installation vise à réduire les ruptures à venir.

Parmi les ruptures importantes que le village a connues, nous avons eu une double rupture rue Bourgrain, au niveau de la maison des associations. L'intervention s'est faite rapidement mais nous avons dû procéder à plusieurs coupures d'eau dans ce secteur. Nous tenons à nous excuser auprès des riverains pour la gêne occasionnée.



Il faut aussi dire les choses quand elles sont bien !

Courrier de parents d'élèves reçu en mairie

REMERCIEMENTS

Ma femme et moi-même tenons par ces quelques mots à remercier l'équipe enseignante de l'école de Hattstatt.

Nos deux enfants, Alexis et Anaïs, ont suivi la totalité de leur scolarité du premier au troisième cycle, au sein de notre école. Nous avons trouvé auprès de l'équipe enseignante, des professionnels à l'écoute, compétents et disponibles.

Un remerciement tout particulier à Madame SCHIRMER, qui a su apporter à nos enfants une ouverture artistique, une approche un peu différente, tout en leur donnant les bases nécessaires à une entrée au collège dans des conditions optimales.

L'école d'un village est la pépinière de son âme... Alors tout simplement : merci à nos pépiniéristes !

Christine et Gilles OTTER.

Chemins ruraux

Les évènements climatiques actuels et notre position géographique (dans une cuvette) nous entraîne à faire un article au sujet des chemins ruraux surtout du côté viticole car en cas d'orage exceptionnel, c'est de ce côté que viendra l'eau. Un rappel de la loi :

Article 640 du code civil

Créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804

Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.

Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Le code rural

Le Code rural reprend ce principe en l'adaptant aux chemins ruraux. Il précise que les propriétés riveraines situées en contrebas des chemins ruraux sont assujetties à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins. Parallèlement, l'article R. 161 20 du Code rural dispose que les propriétaires riverains ne peuvent faire aucune oeuvre tendant à empêcher le libre écoulement des eaux qu'ils sont tenus de recevoir et à les faire séjourner dans les fossés ou refluer sur le sol du chemin. Par ailleurs, l'article R 161 21 du même code impose au propriétaire qui a fait ouvrir des fossés ou des canaux sur son terrain, le long d'un chemin rural, de les entretenir de manière à empêcher que les eaux nuisent à la viabilité du chemin.

L'article 8.161 14 interdit de rejeter sur ces chemins et leurs dépendances des eaux insalubres ou susceptibles de causer des dégradations, d'entraver l'écoulement des eaux de pluie, de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique.

Au niveau de la commune et suite à l'interpellation de différents riverains au sujet de l'état de nos chemins ruraux, nous proposons encore une fois aux personnes concernés de faire un relevé sur le terrain des différents points avec elles (pour cela déposez votre demande de participation à la mairie) nous vous contacterons pour convenir d'une date.

Bien sûr les moyens financiers et matériels de la commune sont très limités et nous aurons besoin de l'aide des propriétaires.

La commune va investir quelques dizaine de milliers d'euros pour la rénovation du chemin rural bachleweg et kromberweg.

La commune d'Eguisheim nous prêtera une lame pour traiter les chemins ruraux après les grandes pluies. Cette lame nécessite une remise en état assez conséquente, nous ne sommes pas encore certain que notre tracteur soit assez puissant pour passer la lame.

L'ENTRETIEN DE

A la différence de
dépense obligato
cet entretien, elle
20 novembre 196
Il en est ainsi not
min comme son e
fossés...



ne constitue pas une
à prendre en charge
responsabilité engagée (C.E.

la viabilité de ce che-
illage, le curage des

Obtention de la 2ème fleur

Obtention de la deuxième fleur

En juillet 2015, Hattstatt a pu bénéficier de l'obtention de la deuxième fleur. L'embellissement de la commune tant au niveau communal que privé a impressionné le jury.

Nous tenons avant tout, à remercier Benoît et Christian pour leur travail tout au long de l'année, pour leur créativité et leur motivation à faire de Hattstatt, un beau village fleuri.

Mais nous souhaitons également remercier tous les Hattstattois et Hattstattoises pour leur implication dans l'embellissement de la commune. Grâce à vous tous, nous pouvons être fiers de notre village, qui rappelle le, fait partie de la renommée Route des Vins d'Alsace.

N'hésitez à profiter encore de l'accord tarifaire avec les Fleurs Burn pour fleurir votre maison et votre magnifique village.

Pour information, la date de passage du jury 2016 pour les maisons fleuries aura lieu le ... juillet 2016.

Merci aux personnes qui ne souhaitent pas y participer de le faire savoir en Mairie.

Nous allons inscrire la commune au concours des villages fleuris 2017 en espérant pouvoir obtenir la 3ème fleur.

A ce sujet, plusieurs d'entre vous nous ont interpellés sur la place accordée au fleurissement au détriment d'autres investissements dans le village. Nous allons tenir compte de ces remarques et réduire le fleurissement hors période estivale. Pourtant obtenir une 3ème fleur serait un réel atout pour notre village :

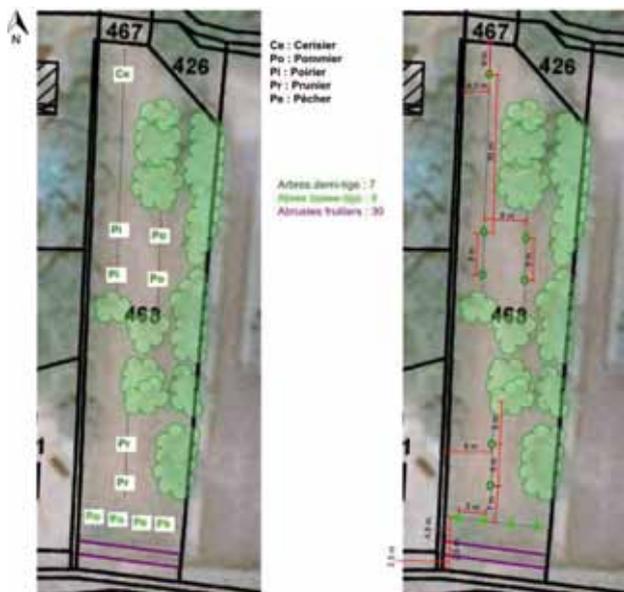
- C'est de donner à Hattstatt une réelle place sur la route des vins et en faire une attraction touristique notamment avec notre église, nos restaurants, nos gîtes, nos caves et notre atelier de tissage.

- C'est permettre et donner envie aux futurs habitants de Hattstatt d'investir dans un bien immobilier de valeur et bénéficier des nombreux atouts qu'offrent notre village : école, multi-sports, associations, boulangerie,...

- C'est donner envie aux visiteurs ou aux touristes de revenir chaque année à Hattstatt lors de nos manifestations : marché aux puces, marche populaire ou le Tracteur Traffa avec sa renommée internationale et ainsi de bénéficier des retombées économiques et financières que cela engendre pour notre commune et nos associations.



Création d'un Verger Bio et aménagement du Multisport



Avec le soutien de l'association Haies vives d'Alsace et Terr'est, nous allons créer un verger BIO à côté de l'école. Ce projet est subventionné par la Comcom et la région. La plantation des arbres se fera en automne avec la participation des enfants de l'école. Les fruits seront à disposition des habitants de Hattstatt.

Si des arboriculteurs souhaitent entretenir et suivre ce projet bénévolement, ils seront les bienvenus.

Nous en profiterons pour développer un peu le Multisport en même temps, entretien du terrain de pétanque, pose d'un banc pour les pétanquistes et plantations d'arbres pour créer de l'ombrage.

Coupeure éclairage public



La commune a pour projet de procéder à une coupure de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie et financière. Nous nous sommes renseignés auprès des communes qui ont opté pour cette pratique et toutes l'ont maintenue après une phase de tests et le projet a bien été accepté par les citoyens.

La tranche horaire envisagée se situerait entre minuit et cinq heures

du matin.

L'économie engendrée par cette coupure représenterait environ 4400€ par an. En effet, l'éclairage public fonctionne en moyenne entre 4200 et 4500 heures par an. Cinq heures de coupure par jour représentent 1825 heures de consommation en moins par an sur la base de 4500 heures de consommation annuelle. Cela équivaut à une réduction d'environ 40% de la consommation annuelle et engendrerait une économie de 4400€ dans le budget de la commune.

Nous nous sommes également renseignés sur le risque d'augmentation des cambriolages nocturnes. Or il s'avère que leurs nombres n'ont pas augmenté dans les communes engagés dans cette action. Le manque de lumière serait même un frein pour les cambrioleurs qui ne profiteraient plus de l'éclairage public et seraient contraints d'utiliser des lampes torches, les rendant ainsi plus facilement repérables.

Une phase de test sera réalisée dans les mois à venir avec une signalisation qui informera la population.



Le site internet est en ligne

Le nouveau site de la commune est en ligne sous l'adresse : <http://www.hattstatt.fr>. Vous y trouverez le calendrier des activités, le calendrier de ramassage des ordures, les informations communales, des pdf des bulletins communaux, tout sur le PLU et d'autres éléments. Nous vous suggérons de vous inscrire sous l'onglet «recevoir les infos de la commune» ce qui nous permettra de vous signaler par mail les travaux et coupures d'eau et courant et autres informations importantes de la commune.

Ajouter l'adresse mail : infos@hattstatt.fr à vos contacts pour être sûr de récupérer nos informations.

Bonne navigation



Les Echos de l'Ecole

Sur le chemin de l'école

A la rentrée scolaire de septembre 2015 notre école comptait trois classes réparties en :

- Une classe « maternelle » avec un effectif de 20 élèves,
- Deux classes « élémentaire » avec un effectif de 30 élèves.

A l'heure où paraît ce bulletin la fermeture d'une classe élémentaire a été prononcé par l'Education Nationale à compter de la prochaine rentrée scolaire puisque l'effectif en « élémentaire » ne sera que de 23 élèves. Pour le maintien de deux classes l'effectif devrait être de 29 élèves.

A la rentrée de septembre 2016, l'école de Hattstatt serait composée de deux classes à savoir :

- Une classe maternelle comprenant les élèves de la petite section à la grande section,
- Une classe élémentaire serait formée par les élèves du CP au CM2.

Les enseignantes auront donc, en charge, une classe à trois niveaux d'enseignement et une classe unique à cinq niveaux d'enseignement. Au vu de cette situation d'une classe à 5 niveaux, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a émis la proposition de création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec l'école de Gueberschwihr.

En créant ce Regroupement, il serait possible d'apporter un fonctionnement plus optimisé et d'offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage. D'autant que la situation globale existante plaide en faveur d'un tel regroupement ; actuellement, il existe :

- un périscolaire commun, de même qu'un PEDT pour les deux communes,
- un projet d'école commun,
- une proximité géographique évidente,
- une bonne connaissance entre élèves des deux communes du fait d'organisation d'activités communes.

Les avantages qui en découleraient :

- un allègement du nombre de niveaux dans les classes formant le RPI ; un niveau unique pourrait même être envisagé pour une tranche d'âge,
- de meilleures conditions d'enseignement (par ex : le temps passé auprès des élèves),
- les élèves se trouveraient stimulés par d'autres camarades du même âge,
- une meilleure mise en place des projets en particulier ceux tournés vers le collège (plus grande facilité pour la mise en œuvre des nouveaux programmes entrant en vigueur à la rentrée 2016),
- une proposition de répartition pédagogique envisageable serait la suivante : une classe de maternelle dans chaque village de la petite section à la grande section, deux classes de cycle 2 (du CP au CE2) à Gueberschwihr, une classe de cycle 3 (CM1 et CM2) à Hattstatt.

Nous avons proposé, en accord avec les services de l'Etat, que la gestion de ce RPI se fasse à travers un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple. Différentes réunions de concertation avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, les enseignants et les maires des deux communes ainsi que les parents d'élèves, ont eu lieu en vue de la création de ce RPI. Conscient que cette solution de regroupement était vraiment cohérente d'un point de vue pédagogique, les parents d'élèves et le Conseil Municipal de Hattstatt avaient donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal de Gueberschwihr n'est pas de cet avis et a donc voté contre, suivant en cela les parents qui considèrent « que le RPI peut être une bonne alternative lorsque les deux écoles concernées sont toutes en demande et chacune à la limite des seuils. Et que l'école de Gueberschwihr n'est pas en demande et se suffit à elle-même ».

Les Echos de l'Ecole

Les maternelles à la ferme

Avec pour projet de découvrir une ferme pédagogique, les enfants de la classe maternelle de madame Ott se sont rendus au Luppachhof à Bouxwiller.

C'est d'abord dans la basse-cour que les enfants se sont rendus. Ils ont pu y caresser des poules avant de les nourrir à la main. Ils ont observé des œufs dans la couveuse et pris en main des poussins. Puis est venu le nourrissage des lapins accompagnés de nombreuses caresses!

Ensuite ils se sont occupés des chèvres et chacun a pu en traire une avant de goûter son lait. La découverte de la fabrication des fromages a beaucoup intéressé les bambins et chacun a pu en mouler un à la louche qu'il a ensuite ramené à la maison. La dégustation a été très appréciée. L'heure du biberon des chevreaux a rencontré elle aussi un franc succès, chacun pouvant tour à tour nourrir les petits gourmands.

La troisième partie était consacrée aux équidés. Avec des brouettes les enfants sont allés chercher du pain pour les chevaux. Ils ont aussi brossé les ânes et guidé individuellement l'un d'eux sur un parcours.

Une journée riche en émotions et en découvertes qui a ensuite donné lieu à de nombreuses activités en classe.

Le bus ayant été financé par la municipalité et les entrées par l'association de parents d'élèves « Les petits Loups », cette sortie a été gratuite pour les familles.



Les Associations

L'ASSOCIATION LES PETITS LOUPS DE HATTSTATT

Les Petits Loups, une association investie pour les enfants de l'école de Hattstatt :

Parents d'élèves de l'école de notre cher village, depuis plusieurs années notre association (à but non lucratif), permet à nos enfants, à vos enfants, de réaliser des projets pédagogiques de qualité choisis par l'équipe enseignante (classe verte, sorties au théâtre, au cinéma, au musée, participation d'intervenants extérieurs pour des ateliers bricolages ou musique, etc.).

Pour cela, l'association organise, tout au long de l'année, différentes opérations : fête de Noël et son marché, vente de gâteaux, de fromage, de chocolats de Pâques et de Noël, de viennoiseries, fête de fin d'année...

Mais la réussite de ces opérations dépend de vous ! Grâce à votre soutien, votre participation financière, lorsque vous commandez un produit aux « Petits Loups » vous permettez de mettre en place un projet pour les enfants!

Nous avons besoin de vous, encore plus que les années précédentes!

Un GRAND MERCI pour votre implication, votre soutien, et votre aide tout au long de l'année.

Nous sommes toujours intéressés par de nouveaux soutiens, par des bénévoles qui ont un peu de temps à accorder à l'association. Si vous avez des idées, si vous souhaitez donner un peu de votre temps, soutenir notre équipe, vous pouvez nous contacter par mail : lespetitsloups.hattstatt@gmail.com ou demander nos coordonnées à la mairie.

A très bientôt.

Toute l'équipe des Petits Loups.

Le Don du Sang

Sauvez des vies en donnant un peu de votre sang

L'amicale des donneurs de sang de Herrlisheim et l'Etablissement Français du Sang (EFS) de Colmar vous invitent à participer aux collectes de sang qui se tiennent à Herrlisheim afin de contribuer à sauver des vies. Nul produit de synthèse ne peut actuellement remplacer le sang humain. Quatre collectes sont organisées, les prochaines auront lieu le 19 août et le 14 octobre 2016.

Elles se tiennent à l'hôtel de ville de Herrlisheim de 16h30 à 19h30. Toute personne âgée de 18 à 70 ans de plus de 50 kg et en bonne santé est invitée à participer à ce geste de solidarité. Pour un premier don il faut se présenter 1h avant la fin de la collecte muni d'une pièce d'identité, il ne faut surtout pas se présenter à jeun. 700 poches sont nécessaires par jour en Alsace pour faire face aux besoins des malades. A l'issue du don une collation est offerte par l'amicale.

La Ligue Contre le Cancer

Le résultat de la quête à domicile 2016 de la commune s'élève à : 4 662,00 €, soit une progression de 1,93% par rapport à 2015.

Je tiens à remercier toute l'équipe pour l'action quelle mène dans la commune ainsi que tous les généreux donateurs. Ceci est vraiment un encouragement à continuer la lutte que nous menons sans relâche et avec conviction contre cette maladie.

Le délégué

ASSOCIATION SPORTIVE HATTSTATT - 1969

L'association sportive termine sa saison footballistique, et profite de cette occasion pour remercier toutes celles et ceux qui les soutiennent tant au bord du terrain lors des rencontres sportives que lors des manifestations qu'elle organise tout au long de l'année.

Cette année sportive a été très riche. Une année de reconstruction pour les séniors avec l'engagement de deux équipes adultes sous les couleurs orange et noir du club. Deux équipes de jeunes, toujours en Entente avec Herrlisheim ont également évolué sur le stade de la Lauch. Il s'agit maintenant de poursuivre l'aventure en se fixant de beaux objectifs pour aller de l'avant. C'est le travail du nouveau comité qui a été mis en place lors de notre dernière Assemblée Générale.

Pour arriver à mener à bien ces nombreux projets l'ASH a besoin de fonds. C'est pour cela qu'elle organise différentes manifestations dans le village. La Marche Populaire au mois d'Avril, le Marché aux Puces le premier dimanche de juillet (Co-organisé avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers) en sont les principaux. Mes remerciements vont à tous ceux qui ont œuvrés au bon fonctionnement des différentes rencontres et toutes les personnes qui vont nous soutenir dans celles à venir.

Je voudrais profiter de ce moyen de communication pour lancer un appel à toutes celles et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, pourraient contribuer au bon fonctionnement de notre structure.

Que vous soyez des sportifs aguerris ou de simples bénévoles pour prêter une main, la porte du club house sera toujours grande ouverte pour vous accueillir.

Le sport est un formidable vecteur de relations humaines, les sportifs se rencontrent, communiquent, rient et créent des liens d'amitié entre eux.

Une pensée à toutes les personnes qui nous ont précédées. Leur comité, les nombreux dirigeants, entraîneurs, joueurs, supporters et sympathisants qui ont fait que ce club existe déjà depuis 47 ans.

Laurent Ritzenthaler - Président

Le Comité



LA CHORALE SAINTE CECILE

A ce jour notre chorale se compose de 14 membres actifs. Lors de notre dernière assemblée générale nous avons évoqué certains projets de notre association. Nous animons les offices dominicaux et autres événements de la vie paroissiale.

Le dimanche 13 novembre nous participerons à la Journée Chantante à Pfaffenheim avec toutes les chorales du Doyenné à l'occasion des festivités pour la rénovation de l'orgue paroissial.

Le 7 décembre 2016 nous fêtons Sainte Cécile, notre patronne du chant et de la musique par une messe festive animée par les chants polyphoniques de notre Chorale. Vous êtes d'ores et déjà tous invités.

Nous assistons aussi aux différentes festivités du village où nous sommes mobilisés comme toute autre association. Le recrutement est aussi d'actualité.

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres, hommes, femmes, jeunes aimant le chant et la vie associative. Les répétitions se font à la salle de la Chorale au premier étage de la maison des associations, tous les jeudis à 20h (horaire d'été) et 19h30 (en hiver).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la Présidente Christiane Rencker au 03.89.49.37.15, le Chef de Cœur Laurent Ritzenthaler où tout autre membre de la Chorale.

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE HATTSTATT...

L'amicale des sapeurs-pompiers de Hattstatt organise et participe à diverses animations et manifestations dans notre village tout au long de l'année. Outre l'organisation de concours de belote en équipe dont celui traditionnel du 11 novembre, elle est également co-organisatrice du marché aux puces le 1er week-end de juillet.

D'autre part, elle vient en fin d'année à votre rencontre pour sa traditionnelle vente des calendriers dont votre générosité ne se dément pas. Soyez en ici chaleureusement remerciés.

Notre association organise à l'attention de ses membres diverses activités et ou sorties afin d'entretenir des liens d'amitié et de camaraderie. Dans cet esprit, nous avons notamment organisé une journée d'excursion dans le Sundgau le 25 octobre 2015 au cours de laquelle après avoir visité le musée du sapeur-pompier de Vieux-Ferrette nous nous sommes restaurés autour d'une friture.



Par ailleurs, nos membres se rendent également à diverses manifestations en Allemagne dans le cadre du jumelage du corps de Hattstatt avec celui de Bulach (Karlsruhe). Nos camarades nous avaient ainsi conviés à passer un week-end chez eux en juin 2015 afin de nous associer aux festivités du Tricentenaire de la ville de KARLSRUHE. L'accueil qui nous fut réservé a été des plus chaleureux.

Mon propos ne serait pas complet si je ne vous parlais pas de l'organisation de la Fête de la patronne des pompiers, je veux citer Ste AGATHE et son banquet dansant qui rassemble chaque année début février une centaine de convives de toutes générations.

Enfin, à l'instar de la création du SIVU Gueberrschwihr-Hattstatt, l'amicale suite à sa dernière Assemblée Générale au début 2016 a décidé de poursuivre son rapprochement avec celle de Gueberrschwihr afin d'aboutir à une fusion des deux amicales et ainsi fédérer encore d'avantage.

Nous comptons sur votre soutien.

Amicalement

Président

Le comité.

Jean-Pierre VALGUEBLASSE

TRACTEUR TRAFFA LES 30 ET 31 Juillet 2016

L' Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs qui regroupe les associations locales a le plaisir de vous annoncer son 14ème TRACTEUR TRAFFA.

Cette année la fête retrouvera son emplacement initial , aux abords du stade de football.

Les festivités débuteront samedi soir avec un apéritif-concert offert par nos amis de la ville jumelée de Wiggensbach, suivi d'un bal champêtre. Le clou de la soirée sera l'élection de MISS TRACTEUR ! Mais pour cela mesdames, votre charme ne suffira pas. Il faudra faire preuve d'agilité avec un tracteur d'époque et vous soumettre à quelques épreuves.

La fête se poursuivra dimanche dès 9 heures. Le tracteur ancien sera le thème principal de la manifestation. Vous pourrez aussi assister, grâce au savoir-faire de nos anciens, à des démonstrations de moisson à l'ancienne, de battage, de labours d'antan à nos jours. On pourra ainsi se rendre compte de l'évolution de la mécanisation agricole et de la vie dans nos campagnes. Bien sûr, il y aura également le marché paysan avec des produits du terroir et le marché de pièces, expositions diverses : artistes, matériel ancien, mini ferme.....

La gastronomie et les vins du cru sauront ravir nos papilles.

Comme pour les éditions précédentes, l'équipe organisatrice et ses nombreux bénévoles souhaitent vous faire passer un agréable moment. Nous comptons sur votre présence et vous remercions pour votre soutien.

QUE LA FETE SOIT BELLE ET QUE VIVE L'OMSCL

Le Président François JECKER

PS : Une fois de plus, nous lançons un appel à tous ceux qui voudront bien garnir le stand dessert .
Merci pour votre générosité !



Ces petites choses...

qu'on ne voit pas forcément !





Quelques photos des travaux et réalisations de nos ouvriers communaux. Grâce à leur esprit créatif, économe et leur savoir faire, ils ont su embellir notre village avec objets issus des dons de nos concitoyens ou de récupération.

Quelques rappels

- Respecter l'arrêté anti-bruit n° 13/2008 du 13 Mai 2008 :
Extrait :ARTICLE 3 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.. ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 7 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 20 heures,
 - les dimanches et jours fériés que de 10 heures à 12 heures.
- Respecter les limitations de vitesse dans le village.
- Entretenir sa portion de trottoir et la déneiger en hiver.
- Respecter les lieux de stationnement autorisés, un stationnement sauvage peut gêner l'intervention des secours.
- Les dépôts sauvages sont interdits dans les vignes et le village.
- Pour les jeunes, évitez de trop jouer avec les gaz de vos scooters et mobylettes à l'intérieur du village surtout après 22h, c'est une nuisance sonore fort désagréable pour les riverains.

Stationnement dans le village - Rappel de la loi

Stationnement dangereux :

«(Décret n° 2003-293 du 31 mars 2003 art. 2 II Journal Officiel du 1er avril 2003)

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.»

Stationnement abusif :

Article R417-12

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Les conseils de Benoît

Les Plantes à feuillages



Osez les plantes à feuillage décoratif en bac, pot, vasque, jardinière et même en massif ! Elles donneront du volume, du graphisme et de la couleur à vos compositions florales. Celles-ci pourront même remplacer des fleurs dans certains cas ou notamment un manque de soleil rend difficile le choix d'une plante fleurie.

Les plantes citées dans cet article sont des plantes annuelles et pourront éventuellement pour certaines être conservées à l'intérieur à l'abri du gel.

Le COLEUS :

50-60 cm de hauteur. Mi-ombre ou soleil léger. Peut remplacer une plante fleurie à l'ombre. Beaucoup de variétés sur le marché avec de magnifiques couleurs qui pourront aller du vert jaune au brun rouge avec un liseré jaune et des formes de feuillage très diverses. Moyennement exigeant en eau.



L'IPOMEE BATATAS :

30-50 cm de longueur. Mi-ombre ou plein soleil. A ne pas confondre avec l'ipomée grimpant sur les treillages. A planter plutôt en bac et gros contenant qu'en jardinière car le végétal a besoin de beaucoup de place pour se développer. Graphisme intéressant avec ses feuilles pointues noires ou vertes. Exigeant en eau en plein soleil.

Le PLECTRANTHUS :

30-120 cm (pour certaines variétés). Ombre ou soleil. A planter de préférence en grand contenant ou en bac, en association avec d'autres plantes. Feuillage pouvant aller du vert tendre au gris en passant par du vert panaché de blanc. Moyennement exigeant en eau.



Etat civil 2015 :

Naissances

DUCOMBS Samuel Marcel Alain Jean né le 05/02/2015 de DUCOMBS Richard et DECHERF Malorie

BOHRER Raffael Paul Dominique né le 28/05/2015 de BOHRER Stéphane et HUMBERT Emilienne

MARCHESAN Roxane Patricia née le 19/06/2015 de MARCHESAN Jérémy et BURGER Audrey

SECULA Luna née le 30/06/2015 de SECULA Mathias et MULLER Estelle

HEUACKER Raphaël Norbert Jean-Paul né le 12/07/2015 de HEUACKER Alexandre et SPANNAGEL Marjorie

HENNEGUET Nolan Robert Rocco né le 16/07/2015 de HENNEGUET Arnaud et WEIGEL Elodie

MIARD Domitille Thérèse Marie née le 01/09/2015 de MIARD Henri et JECKER Laurence

Mariages

SCHMIDT Tharcisse Christophe et ZELLAGUI Nora le 09/05/2015

MANTEAUX Frédéric et ANCEL Isabelle Josette Yolande le 23/05/2015

KUGLER Pascal et SCHUTZE Anne Laure le 12/09/2015

WEIL Guillaume Michel René et SOULE Anne Catherine Jacqueline le 12/09/2015

Décès

LE GOFF née SYDA Monique Eliane le 02/01/2015

KAUFFMANN Robert le 28/02/2015

MENNESON née WURTZER Marie Anne le 30/10/2015

MEISTERMANN née FRICK Marie Odile le 18/11/2015

HIVET Dorothée le 27/11/2015

GRANDS ANNIVERSAIRES 2016

- 97 ANS : Mme BILDSTEIN née WOEHRLE Marie le 21 mai
- 96 ANS : Mme TIBONI née SACCHI Prima le 30 août
- 90 ANS : Mr TEICHERT Gérard le 13 Janvier
- 85 ANS : Mme CLESS née BAK Evelyne le 5 janvier
Mme WECK née BURGLEN Jeanne le 18 janvier
Mme MEISTERMANN née JENNY Marie le 16 mai
Mme FRICK née BITZBERGER Carmen le 3 septembre
Mme BURGER née KAUFFMANN le 28 septembre
Mme SALCH née SYDA Marie le 16 décembre
- 80 ANS : Mme BERQUET née JOLY Colette le 25 février
Mr BARLIER Adrien le 7 avril
Mme GROLLEMUND née HERTZOG Paulette le 6 juin
Mme BRAUN née PENSERINI Mathilde le 22 juin
Mr SUMA Angelo le 21 juillet

ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

50 ans – Noces d'or

PELLICANO Domenico et **Nicolle** le 11 juillet
THOMAS Jean-Pierre et Françoise le 27 août
OTTER Auguste et Michèle le 29 octobre

55 ans – Noces d'orchidée

TEICHERT Gérard et Stéphanie le 28 mars
SUMA Angelo et Marie-Thérèse le 1 avril
HERTZOG Xavier et Paulette le 4 août
RENCKER Rémy et Christiane le 27 décembre

60 ans – Noces de diamants

Meyer Lucien et Marie Jeanne le 07 mai





Les horaires de la mairie :

LUNDI 8h-12h
MARDI 8h-12h / 13h30-18h
MERCREDI 8h-12h / 13h30-18h
JEUDI 8h-12h / 13h30-17h
VENDREDI 8h-12h

Fermeture pour congés : Du 10 au 30 août 2015

Mairie de Hattstatt - 2 place de Verdun - 68420 Hattstatt
Tel : 03 89 49 30 05 - Mail : mairie-hattstatt@wanadoo.fr
site internet : <http://www.hattstatt.fr>